

**PRÉSENTÉ**

**179**

**MEMO181**

Consultation sur le développement durable  
de la production porcine au Québec  
6211-12-007

**Développement durable  
de la production porcine**

**Mémoire présenté  
À la Commission du BAPE**

**Par  
Lise Sarrazin  
Productrice de porcs indépendante**

**Saint-Charles Borromée  
Le 31 mars 2003**

Madame la présidente

Messieurs les commissaires

Mesdames, Messieurs,

La présence de votre commission me réjouit grandement car elle suscite un débat sur la production porcine qui dépasse le cadre restreint traditionnel où seules deux ou trois organisations passaient leur message auprès du gouvernement sur cette question à la fois complexe et controversée et dont subitement un nombre incroyable de groupes et d'individus deviennent des experts.

J'apprécie cette tribune car elle me permet d'exposer ma vision de l'avenir de la production porcine dans laquelle je suis impliquée de bien des façons depuis bientôt 30 ans. J'y suis impliquée d'abord comme productrice chez-moi et, à ce titre, j'ai expérimenté une nouvelle technologie d'élevage qui, d'après moi, constitue une pièce importante du développement durable de la production. Je m'y suis impliquée également hors de ma ferme, collectivement, socialement et syndicalement pour l'organisation de la mise en marché de notre produit, pour la levée du moratoire régional, pour la cohabitation locale, pour la mise sur pied d'un organisme de gestion des fumiers, etc.

Tout au cours de ces implications, j'ai toujours voulu réaliser des projets visant à améliorer ma situation et celle de mes pairs agricoles tout en évoluant normalement avec l'ensemble de la société québécoise.

Aussi, ma présentation comprendra deux parties : une reliée directement à mon expérience personnelle sur ma ferme et qui concerne la technologie d'élevage de porcs sur litière biomatrisée et une autre, reliée à mon implication collective, soit les conditions économiques dans lesquelles les producteurs de porcs indépendants évoluent actuellement.

Je compléterai mon intervention par des recommandations reliées aux deux points abordés.

## **1. L'élevage sur litière biomâtrisée**

D'abord le contexte dans lequel j'ai oeuvré au cours des 15 dernières années. Il faut se rappeler que les producteurs porcins que je représentais comme présidente du Syndicat subissaient depuis 1981 les effets désastreux d'un moratoire régional sur la production.

Afin de stopper les débats stériles et guerriers alimentés par les médias, MM. Réjean Payette, Hubert Coutu, de la Fédération de l'UPA de Lanaudière, Arthur Dubé, du Mouvement À cours d'eau, notre ennemi d'alors, et moi-même décidions de fumer le calumet de paix, expérimentant pour une première au Québec la cohabitation entre le monde agricole et le monde urbain.

Ensemble, nous avons fondé la Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR) et grâce à cet organisme, mon souhait le plus cher a été réalisé soit la levée du moratoire en 1996. Le gouvernement et le milieu régional avaient l'assurance d'une gestion efficace et environnementale du développement de la production porcine par le travail de COGENOR.

C'est alors que j'ai pu réaliser la dernière phase de ma recherche soit la construction d'une porcherie à dimension commerciale sur litière biomâtrisée, malgré les réticences des ténors porcins.

Parlons maintenant litière. Qu'en est-il ? Il s'agit d'un processus combinant l'élevage du porc, le bien-être des animaux sur fumier solide et la commercialisation de son sous-produit, c'est-à-dire le compost commercialisé auprès des mêmes consommateurs qui mangent notre porc. Dans mon cas plus précisément, le compost produit est vendu à mes voisins résidents ou villégiateurs et à un centre de jardins pour ensachage et la demande est plus forte que ce que je peux offrir.

Dès 1991, mes premiers essais élémentaires (une vingtaine de porcs) avaient été concluants et ces mêmes voisins clients m'ont appuyée auprès de la municipalité et du Ministère de l'Environnement pour lever les entraves légales faisant obstacle à la réalisation d'un site d'expérimentation. Grâce à eux, j'ai pu avoir un permis spécial et bâtir le premier site de recherches en 1992 pour 120 porcs-espace.

Plusieurs recherches, analyses, suivis, expérimentations y ont été réalisés pendant 5 ans avec les consultants BPR. Pendant cette période, j'ai ouvert mes portes aux chercheurs, producteurs, intervenants et j'ai distribué largement mon expertise.

En 1997, j'étais prête à passer à l'étape du prototype commercial qui est un bâtiment de 800 porcs-espaces.

Aujourd'hui, le site de 1992 accueille des truies sur litière suite à une autorisation permanente du Ministère de l'Environnement et j'expérimente la faisabilité du bien-être des animaux avec des truies en parquet. Encore là, les résultats sont concluants, c'est techniquement possible sauf que les moyens financiers manquent pour adapter les équipements. Mais question litière, c'est un franc succès.

#### **Comment fait-on de la litière biomaitrisée**

- Les porcelets de 35 livres sont placés sur un lit de brin de scie frais (tremble ou bois franc) d'une épaisseur de 30 pouces.
- Un premier brassage est effectué 4 à 6 semaines après l'entrée des porcs et ce, en profondeur sur toute la surface, à l'aide d'une mini pelle mécanique.
- L'utilisation de trémie abreuvoir est nécessaire pour gérer l'eau au bâtiment et conserver une température de 50 Celsius dans la litière et ainsi favoriser le compostage « brin de scie et déjection animale ».

- Tous les équipements et le bâtiment en soi sont spécialement conçus pour cette technologie : barrière ajustable, ventilation, chauffage, porte d'accès intérieure et extérieure pour chaque salle.

La litière ayant une température de 40 à 50 Celsius permet un environnement sain et un confort nécessaire au porc. Les coûts associés à l'achat de la litière sont de l'ordre de 3,00\$/porc pour une superficie de 10 pieds<sup>2</sup>/porc.

Pour réussir dans cette technologie, le contrôle d'ambiance est l'élément fondamental qui permet de contrôler l'odeur et d'assurer un bon rendement zootechnique.

Contrairement à la croyance populaire des chercheurs et du milieu porcin, je n'ai observé aucune présence de salmonelle depuis 10 ans.

La construction-type de 1997, incluant les infrastructures (chemin d'accès, entrée électrique, terrassement, source d'eau potable) coûte 425\$/porc pour un porc au 10 pieds<sup>2</sup> de superficie.

Si on compare une même unité de porcs dans le conventionnel, soit 800 porcs, les coûts seraient de l'ordre de 350\$/porc. Bref, faire de l'environnement et appliquer des normes de bien-être des animaux amènent des coûts supérieurs. Au départ, le fait qu'un bâtiment ait 25% de plus de superficie de plancher pour une même quantité d'animaux s'explique de lui-même.

Il est vrai que le compost est vendu mais la commercialisation de ce produit à 10\$ le mètre cube ne fait que payer la matière première nécessaire à la litière (brin de scie, copeau de bois) et ne peut donc amortir les coûts de construction.

Mais il est facile de penser que d'ici 2010, il en coûtera beaucoup plus cher pour disposer du lisier de porcs. Alors, il y aura de nouveaux gains financiers à la litière qui seront à évaluer.

En conclusion, même si la technologie a acquis ses lettres de noblesse au plan environnemental et qu'elle conjugue des normes de bien-être des animaux, il reste que, sur le plan économique, le producteur se trouve en déficit financier important ce qui lui pose un problème majeur. Le défi à relever est de concilier les coûts de cette technologie avec une rémunération adéquate.

Voici donc poser d'une façon bien concrète le défi du développement durable. Selon l'organisation mondiale du commerce (OMC), le développement durable est celui qui est à la fois respectueux de l'environnement, économiquement rentable et socialement acceptable.

L'élevage sur litière biomécanisée répond à deux de ces exigences. Il n'est malheureusement pas économiquement rentable actuellement. Je ferai des recommandations à la fin pour remédier à ce problème.

## **2. Les conditions économiques dans lesquelles les producteurs de porcs indépendants évoluent actuellement**

Mais il y a pire, Madame la présidente! Non seulement les producteurs de porcs indépendants ne peuvent investir actuellement dans des nouveaux modes de production, mais la situation actuelle les mène directement à la faillite. Et comme l'aspect économique est partie intégrante du développement durable, il est de la responsabilité de votre commission d'étudier tout particulièrement cet aspect et je veux vous donner mon point de vue sur cette délicate question.

Deux éléments retiennent mon attention :

Le système de mise en marché des porcs au Québec et les conséquences découlant de la levée des seuils assurables dans l'assurance stabilisation en 1992.

En effet cette décision d'abolir les strates et maximums assurables aura eu pour conséquence d'accélérer le phénomène d'intégration comme de l'huile sur le feu permettant aux intégrateurs de passer à une autre étape dans la chaîne soit celle de l'abattage et de la transformation.

À l'inverse, chez les producteurs indépendants, il s'est produit un déséquilibre affaiblissant ces derniers car l'aide gouvernementale devait être partagée avec une famille agrandie, voire imposée et depuis cinq ans il faut assumer la décroissance de cette aide gouvernementale dans un contexte d'augmentation de la production dû en bonne partie au phénomène d'intégration. Alors que les revenus nets fondaient sur les fermes, les intégrateurs sont passés du mode survie au mode de croissance-profit se bâtissant un pouvoir économique et politique colossal tout en imposant leur règle dans le fonctionnement du système de mise en marché et des modes de production.

À titre de productrice, je me suis prononcée une seule fois en votant sur le principe de démarrage de l'encan électronique du porc, depuis tous les pouvoirs appartiennent au conseil d'administration de la Fédération des producteurs de porcs du Québec; c'est ainsi que je me suis fait refuser à plusieurs reprises, à l'intérieur des instances syndicales, le droit de questionner le contenu de la convention de mise en marché. À l'origine, l'objectif de cet outil collectif était de mieux servir l'intérêt économique du producteur isolé et d'assurer une respectabilité du maillon production face aux acheteurs.

Force est d'admettre que l'encan électronique du porc est devenu très légalement un modèle de technicalité mais ayant, Madame la présidente, raté son objectif de base : augmenter le rapport de force économique du producteur, tout en lui assurant une profitabilité.

Produire pour exporter, être compétitif mondialement, garantir des emplois, créer une balance commerciale positive; voilà le discours de l'industrie du porc dans lequel les producteurs baignent depuis plusieurs années et dont nos dirigeants sont fiers de s'afficher publiquement. Cependant, il y manque le discours du producteur : Crever de faim pour faire travailler les autres et les enrichir.

Qu'avons-nous à espérer d'un tel système ? « -Produire pour exporter -Prix américain ».

Voici quelques exemples des conséquences de ce système :

- Si arrêt de vente du poulet américain à la Russie : crée une surabondance en viande sur notre principal marché d'exportation, les États-Unis = Chute de prix.
- Hausse du dollar canadien : exportation plus difficile = chute de prix
- Ralentissement et ou grève des syndiqués dans les abattoirs : un simple bris d'équipement = chute de prix
- Feu, ravage d'infrastructure d'abattage = chute de prix
- Récemment pénurie de l'eau potable dans un abattoir = chute de prix
- Tous les congés fériés de l'année = chute de prix.

Qui pensez-vous absorbe le temps triple payé aux salariés des abattoirs du Québec et la hausse de leurs bénéfices durant le temps des Fêtes?

Qui absorbe la baisse saisonnière ainsi créée pendant l'espace d'un trimestre ces dernières années?

Ce sont les producteurs indépendants en amont qui assument tous les chocs, les chutes de prix.



N'oublions pas que les producteurs intégrateurs étant aussi en aval dans l'abattage et la transformation, ces derniers n'ont pas intérêt à partager le profit, à jouer un rôle social de répartition de la richesse avec le secteur de la production. Un prix élevé pour le produit primaire n'est pas une priorité pour le producteur transformateur, au contraire c'est la marge bénéficiaire obtenue par le produit transformé qui compte.

Devant cet état de fait et puisque ce sont eux les improductifs du système, ils ont exigé et obtenu des garanties d'approvisionnement, part de marché à prix plus bas que le marché américain de l'ordre de 7,50\$/porc tel que décrié lors de la dernière semi-annuelle de la Fédération des producteurs de porcs du Québec le 14 février dernier.

Si l'on fait abstraction du montant, en prenant en compte juste le principe de garantir une sécurité d'approvisionnement, à votre avis :

- Cela vaut-il plus ou moins que le marché de référence américain?
- Le système oblige tout producteur à passer ses porcs par l'encan électronique du Québec pour avoir droit à l'ASRA. Pourquoi les acheteurs, eux, peuvent-ils passer des contrats directs avec les producteurs de l'Ontario en provoquant automatiquement une suroffre qui occasionne une baisse de prix sur la portion encan du système? Pour les producteurs indépendants, cela veut dire garder les porcs dans les porcherles : ils mangent, ils grossissent avec les préjudices économiques et fonctionnels qui en résultent.

Sans l'ombre d'un doute, nous sommes en présence d'acheteurs et vendeurs ayant des intérêts divergents et conflictuels, tous présents dans un même système et malheureusement représentés par la même association dont elle-même y tire son profit par les contributions obligatoires perçues sur chaque porc vendu. Cette situation explique le désir de maintenir le statu quo.

L'absence de rapport de force des producteurs indépendants dans le système explique les conditions économiques appauvrissantes dans lesquelles nous sommes captifs rendant impensable tout avancée vers le développement durable.

Sincèrement, pour plusieurs d'entre nous, c'est déjà trop tard ! Je ne pourrais même plus répéter mes réalisations environnementales car toutes mes énergies sont dirigées à tenter de survivre. L'image qu'il faut retenir pour traduire la situation « c'est que le feu est pris après toutes les granges des producteurs indépendants ».

Pour mieux saisir la gravité de la situation, je dirai un mot sur l'aide gouvernementale du CSRA en application cette année.

Pour mon entreprise, le CSRA va générer une entrée de fonds de 6000\$ alors que pour 2002, le Régime ASRA génère une entrée de fonds de 55 000\$. En conséquence, mon revenu de vente par porc devra augmenter de l'ordre de 24,50\$/porc pour me retrouver en équilibre avec la situation misérable de 2002 où j'observe une absence de revenu net.

Autant de raisons qui font, qu'avant de penser à augmenter la production porcine au Québec, il faut arrêter l'éternel cercle vicieux de « Déshabiller Pierre pour habiller Jacques! » et payer un prix viable aux entreprises existantes et ce, pour mettre fin à l'hémorragie actuelle.

Le maintien d'un moratoire provincial est et demeure toujours la bonne décision à prendre pour le Québec. Le moratoire vient interpeller ceux qui s'enrichissent dans le système en leur montrant qu'ils ont failli à une condition essentielle du développement durable : celle de s'assurer la pérennité économique des entreprises porcines dans le respect de la population et des ressources.

## **Recommandations**

### **1. Concernant la litière biomaitrisée**

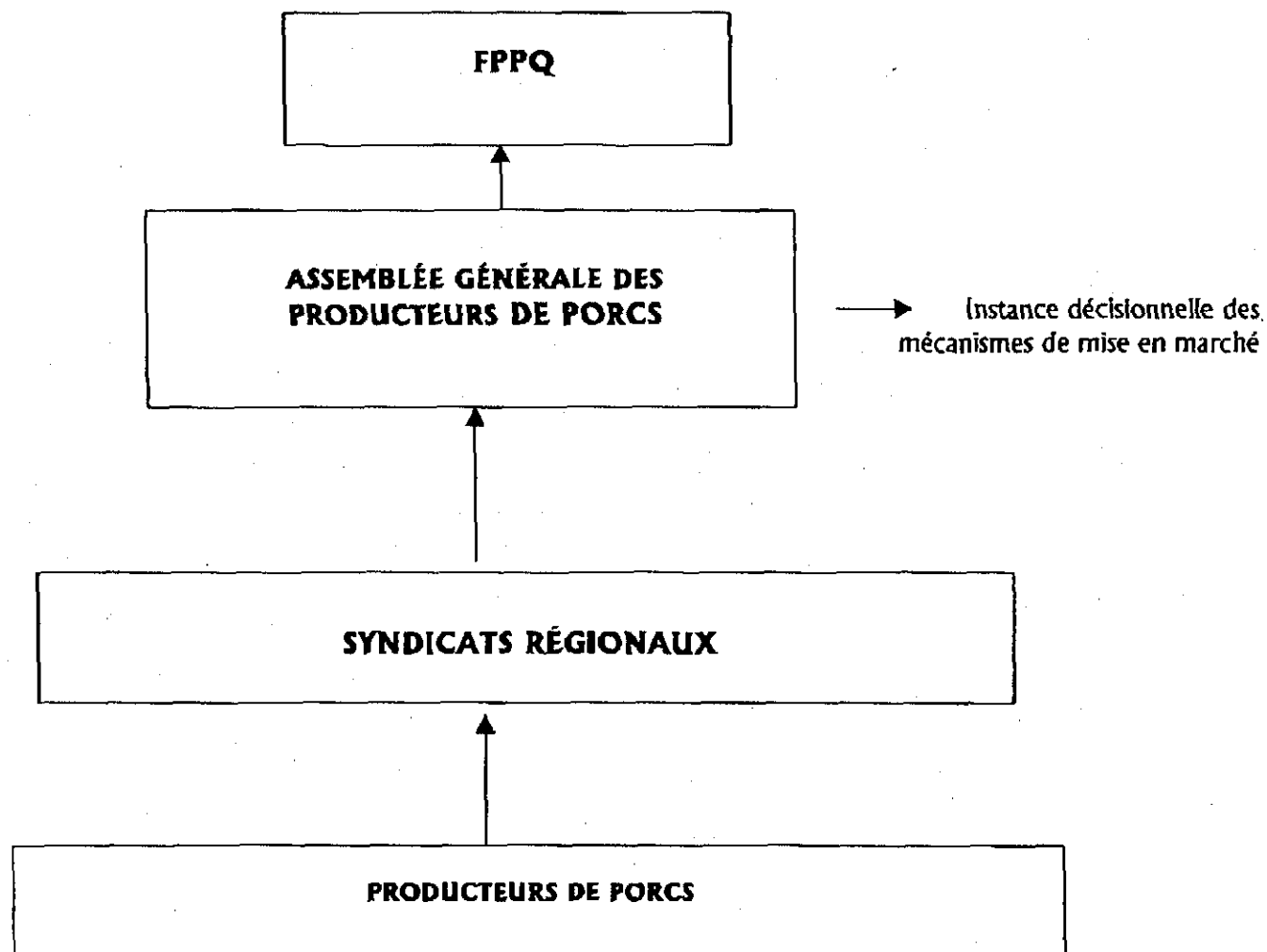
- Que le compost produit sur élevage biomaitrisé soit considéré comme le résultat d'un traitement complet et qu'à ce titre l'entreprise qui utilise cette technique ait droit à la subvention pouvant aller jusqu'à 200 000,00\$ prévue au programme Prime-Vert.
- Qu'à l'intérieur des politiques de l'écoconditionnalité (approche positive) que des avantages financiers soient consentis aux entreprises qui sortent du phosphore du circuit agricole permettant ainsi à d'autres producteurs de maintenir ou d'augmenter la charge phosphore de leur entreprise.

### **2. Concernant la situation économique des producteurs indépendants**

- Que le moratoire actuel sur la production porcine soit maintenu à l'ensemble du Québec jusqu'en 2010 et qu'aucune exception, pour quelques raisons que ce soit, ne soit permise (ex. Abitibi);
- Que le gouvernement instaure un nouveau rapport de force entre producteurs et acheteurs basé sur une juste répartition des profits/pertes de l'ensemble de la chaîne (du producteur au consommateur) et en rendant obligatoire le dévoilement de la marge des divers maillons;
- Que l'approbation des mécanismes du système de mise en marché des porcs relève dorénavant d'une assemblée générale provinciale des producteurs concernés devenant ainsi l'instance décisionnelle (voir Annexe I);
- Que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec tienne un référendum des producteurs de porcs sur le bien-fondé de l'actuel système de mise en marché et les correctifs à y apporter dans les plus brefs délais (ex. : prix plancher);

- Que la définition de producteur de porcs soit modifiée au sens du Plan conjoint afin de ne plus permettre aux producteurs-intégrateurs ayant des intérêts directs ou indirects dans l'abattage et la transformation de la viande porcine d'être représentés par notre association et que la cotisation par porc vendu demeure obligatoire pour tous;
- Que l'aide accordée par le gouvernement à l'ASRA complémentaire et au CSRA soit limitée aux exploitations porcines ayant moins de 600 unités animales et que pour l'application de cette orientation soient tenus compte des liens apparentés entre les entreprises;
- Que le gouvernement nomme les producteurs(trices) agricoles siégeant à la Financière agricole du Québec en s'assurant de leur neutralité et indépendance. Ceux-ci ne devraient avoir aucun lien avec le syndicalisme agricole, le mouvement coopératif ou avoir des intérêts quelconques à titre d'acheteurs de denrées;
- Que La Financière agricole du Québec, une fois par année, tienne une assemblée générale des producteurs bénéficiaires des programmes administrés par La Financière pour y présenter le rapport des activités et les orientations à venir.

# Structure organisationnelle de mise en marché



N.B. Ce système d'approbation des mécanismes de mise en marché a été approuvé par les producteurs de porcs de Lanaudière, réunis en assemblée générale spéciale le 12 décembre 2002

## CURRICULUM VITAE

**NOM:** SARRAZIN, Lise

**ADRESSE:**

**TELEPHONE:**

**OCCUPATION:** Agricultrice: production porcine, sylvicole et maraîchère  
(framboise)

### EXPERIENCE DE TRAVAIL RELIÉE À L'AGRICULTURE

- Administratrice Fédération A.J.R.Q. 1974-75
- Membre fondatrice et secrétaire du Comité des  
Agriculteurs de St-Jean-de-Matha (pour inclusion de la municipalité  
en zone agricole) 1979-80
- Membre du Comité Environnement UPA Lanaudière 1980-81
- Deuxième vice-présidente au Syndicat des producteurs  
de porcs de Lanaudière 1980-81
- Membre du Comité consultatif sur la femme  
collaboratrice, Confédération UPA 1981
- Présidente du C.P.F.A. (aujourd'hui Fédération des agricultrices du Québec) 1985-86
- Présidente fondatrice du Syndicat des Agricultrices  
de Lanaudière 1986-87
- Membre de Comité au Bureau d'Examen et Endettement  
Agricole 1987-1994
- Présidente Syndicat des producteurs de porcs de  
Lanaudière 1988-1994

- Administratrice F.P.P.Q. 1988-1994
- Membre Comité consultatif rédactionnel "Bulletin des Agriculteurs" 1988-89
- 2e vice-présidente F.P.P.Q. 1992-93
- Participante à une mission au Danemark et en Hollande sur les organisations de producteurs 1991
- Participante à une mission au Danemark, Allemagne, et Hollande sur le marketing mix et publicitaire de la viande de porc 1993
- Représentante du Québec au Comité national de stabilisation tripartite 1992-93
- Membre fondatrice Coopérative gestion des engrais organiques de Lanaudière et trésorière 1993-1997